

## COMITE SYNDICAL DU 31 MAI 2023

### PROPOSITIONS DE DELIBERATIONS

#### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 26 AVRIL 2023

---

#### BILAN DE L'ACTIVITE 2022

---

Présentation d'un diaporama au comité syndical sur la rétrospective des actions 2022 du SIRRA.

#### 23.33 FINANCES - EXAMEN DU COMPTE DE GESTION 2022

---

➤ **RAPPORTEUR : Franck POURRAT**

*Annexe 1 : Compte de gestion 2022*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres et recettes émis et de celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2022,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections du budget principal,

Compte de gestion	2022
Recettes de Fonctionnement	2 290 111.37€
Dépenses de Fonctionnement	1 672 385.42€
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>617 725.95€</b>
Déficit ou excédent antérieur cumulé	506 377.22€
<b>RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT 2022</b>	<b>1 124 103.17€</b>
Recettes d'Investissement	2 959 203.67€
Dépenses d'Investissement	3 329 145.01€
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>-369 941.34€</b>
Déficit ou excédent antérieur cumulé	493 270.25€
<b>RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT 2022</b>	<b>123 328.91€</b>
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>	<b>1 247 432.08€</b>

Il vous est proposé de délibérer pour :

- EXAMINER le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier de La Cote Saint André
- Et le VOTER.

#### 23.34 FINANCES - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

---

➤ **RAPPORTEUR : Martin DAUBREE**

*Annexes 2 : Compte administratif détaillé 2022 présenté sous la forme d'une répartition analytique par sous-bassin correspondant aux clés statutaires et territoriales*

Les résultats de fonctionnement et d'investissement définitifs 2022 de chacun des sous-bassins ont été analytiquement affectés en totalité et respectivement à chacun d'entre eux.

COMPTE ADMINISTRATIF		Dépenses	Recettes	Résultat de clôture de l'exercice
Investissement	Prévus	7 892 289.96€	7 892 289.96€	
	Réalisé	3 329 145.01€	3 452 473.92€	<b>123 328.91€</b>
	Reste à réaliser	2 698 657.89€	2 023 121.50€	
Fonctionnement	Prévus	4 790 147.54€	4 790 147.54€	
	Réalisé	1 672 385.42€	2 796 488.59€	<b>1 124 103.17€</b>
	Reste à réaliser	340 668.48€	676 431.21€	
<b>Résultat global</b>				<b>1 247 432.08€</b>

Il vous est proposé de délibérer pour :

- **VOTER le compte administratif 2022 et arrêter les comptes ci-dessus.**

### 23.35 FINANCES - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

#### ➤ **RAPPORTEUR : Franck POURRAT**

Constatant que les résultats cumulés du compte administratif 2022 font apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	617 725.95 €
- un excédent reporté de :	506 377.22 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 124 103.17 €
- un excédent d'investissement de :	123 328.91 €
- un déficit des restes à réaliser de :	675 536.39 €
Soit un besoin de financement de :	552 207.48 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Considérant que les résultats du compte administratif 2022 sont respectivement affectés à chaque sous-bassin,**

Conformément à la proposition faite dans le budget analytique primitif 2022, il est proposé :

- que les excédents de fonctionnement du bassin des 4 Vallées (clé investissement) et de Sanne-Varèze soient intégralement affectés en réserve au 1068 sur ces mêmes bassins,
- qu'une partie des excédents de fonctionnement des bassins BLV et SAGE soit affectée en réserve au 1068 sur ces mêmes bassins.

Il vous est proposé de délibérer pour :

- **DECIDER d'affecter le résultat comme suit :**

<b>Résultat de fonctionnement au 31/12/2022 : Excédent</b>	<b>1 124 103.17 €</b>
<b>Affectation complémentaire en réserve (1068)</b>	<b>641 579.96 €</b>
<b>Résultat reporté en fonctionnement (002)</b>	<b>482 523.31 €</b>

- **PRECISER que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.**

**23.36 FINANCES - DECISION MODIFICATIVE N°1****➤ RAPPORTEUR : Franck POURRAT**

Une décision modificative du budget est nécessaire pour les raisons développées ci-dessous :

- Les résultats de fonctionnement et d'investissement 2022 ayant été intégrés au budget primitif 2023 en anticipé, il convient de modifier le budget pour tenir compte des résultats définitifs. L'excédent de fonctionnement est inférieur de 170 801.32€ et l'excédent d'investissement supérieur de 32 279.08€. La décision modificative affecte ces écarts sur les sous-bassins concernés.

En fonctionnement, cette baisse de recettes est compensée par la baisse de crédits en dépenses sur des articles du chapitre 011 – charges générales.

En investissement, les crédits nécessaires sont compensés par une correction des crédits inscrits en recettes au 1068 - mise en réserve et au 1641 – emprunt suivant les sous-bassins.

- Les crédits prévus à l'article 1641 – capital des emprunts en dépenses d'investissement est insuffisant de 450€ par rapport aux échéances de l'année. Il convient d'ajouter des crédits qui sont compensés par une diminution équivalente des crédits au 020 – dépenses imprévues.

En procédant par transfert de crédits de comptes à comptes, aucun nouveau crédit n'est nécessaire.

Le tableau ci-dessous présente les nouvelles inscriptions en dépenses et recettes.

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
001 (001) - 831 – CLE : Déficit d'investissement reporté	-25 500.00€	001 (001) - 831 – BLV : Excédent d'investissement	3 413.53€
001 (001) - 831 – SV : Déficit d'investissement reporté	- 3 351.86€	001 (001) - 831 – 4VALLEES : Excédent d'investissement	28 865.55€
001 (001) - 831 – 4VALLEES : Déficit d'investissement reporté	28 851.86€	1068 (10) - 831 – 4VALLEES : Excédents de fonctionnement	- 336.56€
020 (020) - 831 – BLV : Dépenses imprévues	- 450.00€	1068 (10) - 831 – CLE : Excédents de fonctionnement	- 25 500.00€
1641 (16) – 831 - BLV : Emprunts en euros	450.00€	1068 (10) - 831 – SV : Excédents de fonctionnement	- 3 351.86€
		1068 (10) – 831 - BLV : Excédents de fonctionnement	- 140 265.61€
		1641 (16) - 831 – 4VALLEES : Emprunts en euros	322.90€
		1641 (16) – 831 - BLV : Emprunts en euros	136 852.08€
		1641 (16) - 831 – SV : Emprunts en euros	161.44€
<b>Total Dépenses</b>	<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0.00</b>

## FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
002 (002) – 831 – 4VALLEES : Déficit de fonctionnement reporté	-1 185,82€	002 (002) - 831 – 4VALLEES : Excédent de fonctionnement	- 1 185.82€
002 (002) - 831 – SIRRA : Déficit de fonctionnement reporté	1 185,82€		
60632 (011) - 831 – SIRRA : Fournitures de petit équipement	-185,82€		
6064 (011) – 831 – SIRRA : Fournitures administrative	- 500.00€		
61551 (011) – 831 - SIRRA : Matériel roulant	500.00€		
Total Dépenses	- 1 185.82€	Total Recettes	- 1 185.82€

Il est proposé au Comité syndical de délibérer pour :

- **AUTORISER le Président à procéder aux augmentations et diminutions de crédits budgétaires comme indiqué ci-dessus.**

### 23.37 ADMINISTRATION – INFOMATION DES DÉCISIONS DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

➤ **RAPPORTEUR : Franck POURRAT**

En application des dispositions de l'article L 5211-09 et 10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a reçu délégation du Comité syndical dans les conditions prévues par la délibération n°19.11 du 7 mars 2019. En conséquence, le Président informe le Comité syndical des décisions suivantes, prises conformément à la délégation :

N° D.23.13 : Transfert de crédits du compte de dépenses imprévues 020 en investissement sur le compte 454133 pour permettre le paiement de panneaux pédagogiques sur les plantations de haies dans le cadre du CVB Grand Pilat, pour 477,30€, les crédits prévus au budget étant insuffisants pour finaliser l'opération.

N° D.23.14 : avenant au marché conclu avec l'entreprise ISL Ingénierie pour l'étude globale de gestion des inondations sur le bassin versant des 4 Vallées, afin de reprendre la cartographie réalisée dans l'étude Artelia – 2020 sur l'aval de la Sévenne dans un objectif d'homogénéisation de la connaissance du risque à l'échelle du bassin versant, pour un montant de 3 193,75€ HT, soit 0,795% du montant initial

N° D.23.15 : avenant au marché conclu avec l'entreprise SAFEGE pour la maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité écologique de 4 ouvrages situés sur le Dolon à Chanas et le Rival à St Etienne de St Geoirs et St Geoirs, afin de réaliser un diagnostic écologique relatif à la présence du Castor au droit du seuil du moulin des Gaux à Chanas, pour un montant de 2 815,50€ HT, soit 22,96% du montant initial

Il vous est proposé de prendre acte de ces décisions.

### QUESTIONS DIVERSES